

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNE
Arrondissement de
SARLAT
Commune de **LIMEYRAT**

L'an deux mil vingt deux, le mardi vingt deux novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2022

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |
| Pour | 11 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2022-43 : Motion relative à la procédure de révision du SRADDET

Considérant la procédure de révision en cours au titre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), évoquée lors de la dernière conférence des territoires à l'initiative du département et réunissant les présidents des EPCI, des Pays, des SCOT, de l'Union des maires, organisée à Périgueux le 7 novembre en présence des services de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant les grands enjeux du SRADDET, en termes notamment de développement des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'enjeux environnementaux et territoriaux et surtout de sobriété foncière, axe fort de la loi « climat et résilience » ;

Rappelant l'avis défavorable émis en octobre 2019 par le département sur l'ancienne version du SRADDET ;

Constatant aujourd'hui que les nouvelles propositions de modification du SRADDET, imposée par la promulgation de la loi climat et résilience en août 2021, renforcent les réserves et les inquiétudes du département ;

Considérant que le risque est réel de voir s'accroître les fractures territoriales, au détriment de nos territoires ruraux, à travers l'objectif réaffirmé du « zéro artificialisation » ;

Redoutant que le foncier rural ne serve de compensation à la poursuite du développement métropolitain ;

S'inquiétant de voir les terrains constructibles en milieu rural se raréfier, avec notamment comme conséquence, à terme, le renchérissement des conditions d'accès au logement pour les populations rurales à revenus modestes ;

Le Conseil municipal de Limeyrat à l'unanimité :

ESTIME que les territoires ruraux ont des potentialités immenses, qu'ils doivent donc être reconnus et soutenus dans leurs efforts d'excellence, de modernité et d'innovation en matière de développement économique, d'excellence environnementale et de bien vivre ensemble ;

RÉAFFIRME ainsi, sa volonté de permettre au monde rural de pouvoir :

➤ réaliser des projets de développement axés sur la revitalisation des centres bourgs, la création de services et le développement économique afin de renforcer l'attractivité des territoires ;

- accompagner l'accueil de nouvelles populations et soutenir le développement de nouveaux services (scolarité, emploi et habitat) générés par les effets de l'après-Covid ;
- éviter la double peine, en ne servant pas de variable d'ajustement au bénéfice des seuls territoires métropolitains ou littoraux, souvent peu respectueux d'un modèle environnemental vanté par ailleurs ;

SOUHAITE que l'objectif ambitieux porté par la Loi Climat et Résilience, à laquelle adhère la collectivité, ne mette pas en péril, à travers une stratégie régionale d'aménagement du territoire déséquilibrée, les politiques de développement juste, solidaire et égalitaire, qu'elle met en œuvre ;

EXPRIME, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, de fortes réserves sur cette procédure de révision du SRADDET et en particulier sur le principe de sobriété foncière, dont la traduction concrète risque de constituer, dans les zones rurales, un obstacle majeur à la mise en œuvre de politiques publiques, au développement économique et à l'offre de logements, notamment pour les populations les plus modestes ;

REMERCIE la Région d'avoir évoqué, lors de la Conférence des territoires du 7 novembre, la nécessité d'avoir un regard particulier pour la ruralité dans le cadre de la révision du SRADDET ;

DEMANDE donc à la Région Nouvelle-Aquitaine de favoriser, dans la définition du nouveau SRADDET, une vision plus équilibrée de l'aménagement du territoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 25 novembre 2022

Le Maire, Claude SAUTIER

A blue circular official stamp of the Mairie de Limeyrat, Dordogne, is overlaid with a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LIMEYRAT' at the top and 'Dordogne' at the bottom, with a central emblem.

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 29 NOV. 2022